

Numéro	DL200611-LM02	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	5.1. Institutions et vie politique - Election exécutif	
Objet	Fixation du nombre des adjoints	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil municipal d'installation du 3 juillet 2020

L'an deux mil vingt le trois juillet à 19 heures 00, le conseil municipal s'est réuni à l'Illiade, sur convocation de Monsieur Claude FROEHLY, maire sortant et sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Luc PFISTER, puis du maire élu, Monsieur Thibaud PHILIPPS.

Etaient présents :

Monsieur Thibaud PHILIPPS, maire, Monsieur Emmanuel BACHMANN, Monsieur Rémy BEAUJEU, Madame Catherine BONN, Madame Martine CASTELLON, Madame Stéphanie CLAUS, Madame Marie COMBET-ZILL, Madame Davina DABYSING, Monsieur Arnaud DESCHAMPS, Madame Sandra DIDELOT, Madame Elisabeth DREYFUS, Monsieur Antoine FRIDLI, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Hervé FRUH, Madame Lisa GALLER, Madame Pascale GENDRAULT, Monsieur Philippe HAAS, Madame Valérie HEIM, Monsieur Cédric HERBEAULT, Madame Isabelle HERR, Monsieur Fabrice KIEHL, Monsieur Jean-Louis KIRCHER, Monsieur Ahmed KOUJIL, Madame Bénédicte LELEU, Monsieur Thomas LEVY, Madame Séverine MAGDELAINE, Madame Dominique MASSÉ-GRIESS, Monsieur Luc PFISTER, Monsieur Yvon RICHARD, Madame Barbara RIMLINGER, Madame Marie RINKEL, Monsieur Lamjad SAIDANI, Monsieur Serge SCHEUER, Madame Sylvie SEIGNEUR, Monsieur André STEINHART, conseillers.

Nombre de conseillers présents :	35
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	29 juin 2020
Date de publication délibération :	6 juillet 2020
Date de transmission au contrôle de légalité :	6 juillet 2020

Numéro	DL200611-LM02	1/1
Matière	5.1. Institutions et vie politique - Election exécutif	

IV. FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 10 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la création de 10 postes d'adjoints au maire.

**Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
adopte, à l'unanimité, la présente délibération.**

Pour : 35

Monsieur Emmanuel BACHMANN, Monsieur Rémy BEAUJEU, Madame Catherine BONN, Madame Martine CASTELLON, Madame Stéphanie CLAUS, Madame Marie COMBET-ZILL, Madame Davina DABYSING, Monsieur Arnaud DESCHAMPS, Madame Sandra DIDELOT, Madame Elisabeth DREYFUS, Monsieur Antoine FRIDLI, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Hervé FRUH, Madame Lisa GALLER, Madame Pascale GENDRAULT, Monsieur Philippe HAAS, Madame Valérie HEIM, Monsieur Cédric HERBEAULT, Madame Isabelle HERR, Monsieur Fabrice KIEHL, Monsieur Jean-Louis KIRCHER, Monsieur Ahmed KOUJIL, Madame Bénédicte LELEU, Monsieur Thomas LEVY, Madame Séverine MAGELAINE, Madame Dominique MASSÉ-GRIESS, Monsieur Luc PFISTER, Monsieur Thibaud PHILIPPS, Monsieur Yvon RICHARD, Madame Barbara RIMLINGER, Madame Marie RINKEL, Monsieur Lamjad SAIDANI, Monsieur Serge SCHEUER, Madame Sylvie SEIGNEUR, Monsieur André STEINHART.

**Pour extrait conforme
Le Maire
Thibaud PHILIPPS**

